

## Fiche A.2 - Coopération internationale

### **1. La santé animale**

Le risque d'émergence d'un virus grippal pandémique dépend, en grande partie, des possibilités d'exposition de l'homme au virus de l'influenza aviaire hautement pathogène, qui persisteront tant que le virus continuera à circuler chez l'animal.

La lutte contre la maladie chez l'animal est donc le principal moyen de réduire les possibilités d'infection humaine et donc d'émergence d'un virus pandémique.

Les organisations internationales l'ont rapidement compris et ont élaboré des stratégies de contrôle de la maladie chez les volailles pour « traiter ainsi le mal à la source » et réduire la menace d'une pandémie humaine à l'échelle mondiale.

L'enjeu immédiat est de lutter contre l'épizootie qui sévit dans différents pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe orientale et d'empêcher autant que possible son développement dans l'Union européenne

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), chargées de la coordination de la gestion de la santé animale et de la santé publique sur le plan mondial, se sont fortement mobilisées sur ces objectifs. Les Nations Unies se sont dotées d'un coordonateur du système des Nations unies sur la grippe (UNSIC).

En mai 2005, la FAO et l'OIE, en collaboration avec l'OMS, ont rendu publique une stratégie mondiale visant à contrôler et éradiquer progressivement l'influenza aviaire hautement pathogène du secteur asiatique. Cette stratégie s'appuie notamment sur un élargissement et une intégration du réseau des centres et des laboratoires de référence de l'OIE, de la FAO et de l'OMS et sur l'élaboration de lignes directrices scientifiques et pratiques sur la biosécurité pour le secteur de la volaille, destinées aux collectivités agricoles des pays touchés.

Mais pour atteindre les buts qu'elles se sont fixés, ces organisations doivent surmonter de redoutables défis, tels que l'état endémique de la maladie dans plusieurs régions et le fait que certains pays n'ont pas suffisamment de connaissances spécialisées vétérinaires et épidémiologiques ou éprouvent des difficultés à mettre en œuvre des mesures contraignantes en matière de biosécurité.

### **2. La santé humaine**

Parallèlement à la lutte menée contre l'épizootie chez les volailles, les États doivent se préparer à la menace d'une possible pandémie grippale, dans le cadre d'une mobilisation internationale. Cette préparation passe par l'élaboration de plans nationaux, destinés à freiner le développement de l'épidémie dès l'apparition de transmissions interhumaines et à assurer la protection des populations. Un plan mondial de préparation à une pandémie de grippe a été proposé par l'OMS en 1999 (dernière mise à jour en novembre 2005), permettant aux pays de développer des stratégies nationales conformément à un cadre général commun.

Des orientations stratégiques qui nécessitent une entière collaboration entre les pays bénéficiaires, les partenaires bilatéraux et les organismes multilatéraux, ont été identifiées.

Il s'agit prioritairement de :

- contribuer à la préparation des plans de surveillance, d'alerte et de réponse aux épidémies, en s'appuyant sur les recommandations et les outils proposés par l'OMS, et notamment par son bureau de Lyon ;
- participer au renforcement et à l'adaptation des systèmes d'information sanitaires notamment du Règlement Sanitaire International (RSI 2005) qui s'applique depuis le 15 juin 2007. Le

département des urgences sanitaires du ministère chargé de la santé a été désigné comme « point focal national », c'est-à-dire correspondant en France de l'OMS pour toute urgence de santé publique de portée internationale ;

- appuyer le développement de laboratoires spécialisés (en prenant en compte le rôle spécifique des instituts Pasteur) ;
- contribuer au plan d'approvisionnement en médicaments et matériels médicaux spécifiques ;
- participer à l'identification de structures sanitaires et à la formation d'équipes soignantes pour la prise en charge de cas suspects ou confirmés de maladies à fort potentiel de contagion (accueil, tri, isolement...) ;
- participer aux travaux conduits par l'OMS sur le partage des souches virales.

Pour apporter cette contribution à l'effort international, la France dispose notamment de deux atouts : d'une part son assistance technique en santé dans un certain nombre de pays touchés ou à risque ; d'autre part le réseau des instituts de recherche français ou soutenus par la France.

Ces deux outils, de par le capital de confiance qu'ils ont permis de constituer auprès des partenaires, peuvent permettre aujourd'hui des gains d'efficacité dans l'intervention.

Face à une menace pesant sur la sécurité sanitaire mondiale, leur mobilisation pour limiter les risques de propagation d'un virus grippal hautement pathogène relève tout autant de la mission de solidarité à l'égard des pays partenaires que du devoir de protection des ressortissants français à l'étranger.

Cette situation justifie un effort soutenu de la part des pays les plus développés en direction des autres pays et des organisations internationales spécialisées dans la lutte contre la grippe aviaire.

C'est le message que la France s'est attachée à promouvoir, depuis 2005, notamment à l'occasion des grandes conférences internationales organisées sur ce thème (Ottawa, Kuala-Lumpur, Genève, Pékin, Vienne, Bamako, New Delhi, Charm el Cheikh). Elle l'a confirmé, par ses actes, en contribuant à renforcer les capacités d'intervention des organisations internationales dans la lutte contre la grippe aviaire (OMS, OIE, FAO) en crédits et en assistants techniques.

Sur la période 2006-2009, la France a engagé 39,5 M€ pour la lutte contre la grippe aviaire dans les pays en développement. Dix experts-assistants techniques ont été affectés à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La stratégie française d'aide et d'appui pour la lutte contre la grippe aviaire et la préparation à une pandémie se traduit notamment par :

- des partenariats entre le Centre de coopération internationale en recherche agronomique (CIRAD), l'Institut Pasteur et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) avec les centres de diagnostic et de recherche d'Afrique et d'Asie du Sud-Est.
- des aides-projets de l'Agence française de développement (AFD) pour le renforcement des systèmes de santé en matière de surveillance et de réaction rapide. Des actions d'urgence sont mises en œuvre pour la détection précoce de la maladie et sa maîtrise : renforcement des capacités de diagnostic des laboratoires vétérinaires en Afrique, appui à la mise en œuvre d'exercices de simulation...
- un appui à la formulation de plans nationaux intégrés en santé animale, santé humaine et communication fourni par les assistants techniques résidentiels ou les chercheurs, qui, depuis 2005, contribuent à la préparation technique des administrations vétérinaires et des laboratoires des pays concernés.